

Georges Fenech (France) Président de la MIVILUDES - Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte Contre les Dérives Sectaires:

La nécessaire mobilisation de l'Union Européenne contre les dérives sectaires

Je suis très honoré d'être parmi vous aujourd'hui en tant que Président de la MIVILUDES – la Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte Contre les Dérives Sectaires¹. Cette institution est unique en Europe et probablement dans le monde, excepté en Belgique qui a également une institution publique.² La France, depuis 1995, s'est dotée d'un instrument étatique pour lutter contre le phénomène sectaire dans ce qu'il représente de dangers pour les familles et les individus.

D'où l'intérêt que nous suscitons dans l'Union Européenne, car nous sommes encore une fois pratiquement les seuls à prendre en compte ces questions dans nos institutions publiques, car il ne faut pas laisser uniquement aux réseaux associatifs ou aux religions le souci de lutter, de mener une vigilance particulière.

Cette mission interministérielle est rattachée au premier ministre, son président est nommé par le président de la République. C'est pour vous dire l'importance que la France accorde à cette question et je suis entouré de quinze conseillers techniques de très haut niveau, qui viennent de tous les ministères, de l'éducation nationale, ministère de la santé, de l'intérieur, de la justice et des affaires étrangères en particulier. Nous avons également, dans chaque préfecture en France, un correspondant de la MIVILUDES qui est généralement le directeur de cabinet du préfet pour se calquer sur l'inter-ministérielle. Nous avons également dans chaque cour d'appel en France un correspondant qui est un Magistrat et qui coordonne l'action publique. Vous voyez donc le réseau très important, le maillage sur tout le territoire national, de responsables qui sont aux avant-postes, en première ligne, pour dénoncer les atteintes aux droits fondamentaux.

Il faut que je rappelle d'abord que notre pays est respectueux de la liberté de croyance et de toutes les libertés en général, à la condition qu'on n'empiète pas, qu'on n'enfreigne pas la loi, qu'on respecte l'état de droit. Vous savez que la France est attachée au principe de laïcité. Ce n'est pas le cas de la Grande-Bretagne, par exemple, ce qui évidemment provoque des différences d'approche sur ce phénomène. Nous nous sommes attachés, depuis 1905, à la séparation des églises et de l'Etat. Mais les organisations dont nous parlons vont utiliser cette liberté religieuse comme un masque pour commettre leurs méfaits et quand on nous attire sur le domaine religieux, c'est pour essayer de discréditer, de délégitimer l'action de la France en matière de dérives sectaires. Nous ne portons aucun jugement sur aucune croyance, quelle qu'elle soit. Nous luttons contre les atteintes.

Quelles sont ces atteintes? Ce sont les atteintes à l'intégrité physique des personnes, les viols, les infractions sexuelles, la non-assistance à personne en danger, les gourous guérisseurs, les pseudo-thérapeutes qui proposent, clés en main, des recettes miracles pour guérir le cancer ou le sida, et qui vont faire perdre une chance de guérison à leurs patients qui deviennent des adeptes sous emprise mentale et qui vont abandonner leur traitement chimio-thérapeutique, par exemple. Des procès en France nous en avons malheureusement beaucoup sur ces questions de dérives thérapeutiques. Nous parlons d'atteintes aux biens. Combien d'adeptes ont laissé toute leur fortune, dans ces organisations. Vous me direz: «ils font ce qu'ils veulent, ils sont majeurs, libre à eux d'adhérer». Oui! les sectes ne sont pas interdites en France. Pas plus qu'ailleurs. Nous sommes dans un état de droit. Notre rôle, nous les pouvoirs publics, c'est de prévenir, de sensibiliser, d'informer, surtout quand il s'agit de la jeunesse.

J'ai eu l'honneur de présider, lorsque j'étais député, une commission d'enquête parlementaire sur l'influence des sectes sur les mineurs. Nous avons estimé en France qu'il y avait à peu près entre 60.000 et 80.000 enfants qui étaient touchés par le phénomène sectaire. Un récent sondage commandé et réalisé au mois de septembre de cette année (2010) par les services du Premier Ministre a révélé que 66 % des Français considèrent que la dérive sectaire constitue une menace pour la démocratie. Deux Français sur trois! 25% de Français (donc 1 Français sur 4) connaissent au moins une personne qui a été touchée par une secte. Et 20% de Français (1 Français sur 5) connaissent une personne qui a été victime d'une organisation sectaire.

¹ MIVILUDES -- <http://www.miviludes.gouv.fr/>

²Le rapport de 2008 de la MIVILUDES: « D'autres États européens - la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, la Pologne - partagent dans leurs grandes lignes l'approche française du problème, même si des nuances existent. De même dans certains pays, la lutte contre les dérives sectaires est prise en charge par les religions elles mêmes ou par des institutions indépendantes ; par des structures publiques ou des associations privées ».

Vous voyez qu'on n'est pas sur un phénomène marginal. On est sur un phénomène qui prend de plus en plus d'expansion. Il ne s'agit pas non plus de tomber dans la paranoïa et de voir des sectes partout. Mais force est de constater que nos sociétés modernes connaissent des crises, des crises importantes, qu'elles soient des crises identitaires, des crises climatiques, des crises endémiques, des crises financières, des crises des grandes religions, qui font qu'aujourd'hui le terreau est là pour ces organisations, de s'infiltrer dans le tissu social, et récupérer tous ces gens qui sont en perte de repères. Nous estimons en France qu'il y a entre 600 et 800 mouvements et pratiques dangereux qui méritent notre vigilance.

La France est également la seule, je crois, à disposer de cette loi qui incrimine, qui punit la manipulation mentale, l'emprise mentale. Madame Picard est l'auteur de cette loi, elle est ici présente et vous en parlera cet après-midi. Y a-t-il une exception Française? On peut dire que oui, il y en a une, dans la mesure où l'état s'est engagé, résolument, pour défendre, finalement, une certaine idée de la démocratie et les valeurs qui nous sont chères. Et les défendre au-delà de tout clivage politique : il me plaît de rappeler toujours que cette question-là rassemble toutes les familles politiques françaises. Tous les textes de loi et la loi « About-Picard » ont été votés à l'unanimité du Parlement : nous sommes donc sur l'essentiel. Or je déplore qu'en Europe il n'y ait pas, malheureusement, cette même prise de conscience. La prise de conscience, oui, elle existe, il suffit de voir tous les rapports parlementaires européens, toutes les recommandations de l'assemblée parlementaire depuis 1984, depuis le premier rapport Richard Cottrell, suivi des rapports Berger, Nastase, qui ont recommandé que l'Europe s'organise, de façon à ce qu'il y ait une coopération, un minimum commun d'action, peut-être par la création d'un observatoire européen, peut-être par l'élaboration d'un programme européen. Et depuis que je suis Président de la MIVILUDES, depuis 2 ans, j'ai pris en quelque sorte le bâton de pèlerin pour aller faire le tour des capitales européennes et essayer de convaincre de la nécessité de développer un tel programme. J'ai été reçu par l'Agence européenne des droits fondamentaux à Vienne, et nous menons en ce moment un lobbying auprès des parlementaires européens pour mettre en place cette coopération européenne, puisque comme nous l'a dit ce matin Mr le Recteur, avec l'Internet aujourd'hui, les grandes organisations évidemment se jouent des frontières et il faut avoir un point de vue commun minimum et une action commune; passer de l'intention à l'action.

Voilà ce que je souhaitais vous dire au nom de la Mission Interministérielle que je préside. Et je terminerai simplement, puisque nous sommes ici en Croatie, de vous dire que mon attention a été attirée par deux phénomènes, deux événements, l'un qui concerne un ressortissant marocain -- tout cela est relaté dans la presse croate -- un certain Mekki Torabi, qui semble-t-il vient en Croatie régulièrement attirer des milliers de Croates qui font la queue pour recevoir de Mr Mekki Torabi le transfert de l'énergie de 5 planètes qui vont guérir de toutes les maladies. Alors, libre à Mr Mekki Torabi de transférer l'énergie des 5 planètes, après tout pourquoi pas? Libre aux milliers de vos compatriotes d'aller recevoir cette énergie, et en repartant de donner 50 centimes d'euro pour emporter un petit flacon d'eau qui a reçu aussi cette énergie !! Ce qui m'inquiète, c'est que Mr Mekki Torabi semble recevoir l'aval de certaines autorités publiques. Là, il peut y avoir un danger. Car les citoyens peuvent se trouver abusés: si mon représentant reçoit l'énergie, je dois aussi pouvoir recevoir cette énergie... C'est là que le danger existe. C'est pour ça qu'en France, nous avons mis en place, au Ministère de la santé, un groupe qui étudie toutes ces méthodes pseudo-scientifiques ou charlatanesques, pour prévenir nos concitoyens.

Et enfin, deuxième élément qui a attiré mon attention: c'est la création d'une «association croate de la médecine naturelle, énergétique et spirituelle» – l'HUPED, qui délivre des certificats de pseudo-praticiens. Encore une fois, libre à quiconque de s'associer et de diffuser l'énergie spirituelle ou cosmique! Mais ce qui m'inquiète ici, c'est que cette association reçoit des appuis de l'état Croate, également de la Ville de Zagreb. Nous pouvons craindre, aussi bien de la part de Mr Mekki Torabi que de l'HUPED, que cela se développe ailleurs et vienne jusqu'à nous en France. D'où la nécessité de vous apporter notre expertise, notre expérience dans ce domaine. Et vous dire: soyez prudents avant d'accorder votre aval, votre caution -- je parle aux élus bien sûr -- à ce type de méthodes, qui ont le droit d'exister par ailleurs, mais quand on accorde la caution de l'Etat ou d'un Ministère, on prend à mon avis un risque sérieux vis à vis des populations.

Mesdames et Messieurs, fidèle à nos idéaux européens, vieux continent des droits de l'homme, dans le respect, je le répète, des libertés de croyance, je vous invite à soutenir ici en Croatie, l'action de la FECRIS, OING près du Conseil de l'Europe, parce que le combat que les associations mènent, et notamment l'association croate³ au sein de la FECRIS, est tout simplement le combat de la défense de la démocratie, de nos libertés, des familles et des personnes. Je vous remercie.

³ CISK - Centre d'Information sur les Sectes - Croatie, membre de FECRIS